

LA JUSTICE ATOMISE

Solidarité avec les inculpés de la presqu'île du nucléaire

EN NOVEMBRE 2011, un appel lancé par le collectif Valognes-Stop-Castor invitait à venir s'opposer au régime ordinaire de l'industrie nucléaire. Ce texte annonçait un campement pour perturber le passage d'un train CASTOR (transport de déchets nucléaires hautement radioactifs) en provenance de l'usine de la Hague et à destination du site de stockage de déchets de Gorleben, en Allemagne, où l'attendaient des dizaines de milliers de contestataires, comme chaque année à la même période depuis une vingtaine d'années. Au même titre que les trois personnes qui seront jugées à Cherbourg le 9 octobre 2012, nous sommes plusieurs centaines à avoir répondu à cette proposition et à nous être rendus dans le Cotentin, cette presqu'île du nucléaire, pour vivre une opposition concrète au nucléaire. La lutte antinucléaire semblait en effet à beaucoup coincée dans une impasse. A coups de slogans simplificateurs, de manifestations ritualisées jusqu'à l'ennui, de contre-expertises sans conséquences et d'alternatives dérisoires, elle s'est vue réduite au fil des ans à un simple marketing. Le désastre de Fukushima nous a brusquement rappelé que le nucléaire est d'abord terrible en ce qu'il nous dépossède durablement de nos conditions d'existence et étouffe toute aspiration à la liberté. Quelle vie reste-il à mener un dosimètre autour du cou ?

EN VISIBILISANT LA BANALITÉ des transports de matières radioactives, l'action de Valognes a voulu rappeler qu'en France nous vivons tous à bout portant du nucléaire, notamment dans le Cotentin¹. Et qu'il est encore possible de renouer avec des actions directes collectives et publiques comme le mouvement antinucléaire en menait lors des luttes contre l'installation des centrales (Plogoff, Chooz, Golfech, SuperPhénix, Flamanville, Le Carnet pour n'en citer que quelques-unes). Le campement de Valognes s'est donc accompagné d'un effort d'explicitation afin de désamorcer une figure médiatique et policière – le casseur masqué – et afin de rendre le plus largement public ce type d'action. Mais pris au jeu d'un coup d'éclat spectaculaire, on est passé de la réunion publique au communiqué de presse, de la presse locale aux caméras du « 20 heures » et, en chemin, de l'explicitation à la publicité. Ce glissement a amené à désigner des porte-parole. Trois personnes durent endosser ce rôle inconfortable au cœur d'un dispositif simpliste et abêtissant où l'efficacité de l'action politique et l'existence d'un mouvement se mesurent à l'aune de la couverture médiatique.

CETTE EXPOSITION MÉDIATIQUE a offert les images dont la justice s'empare à présent pour fabriquer des chefs. Le raisonnement du parquet est le suivant : le rôle qu'ont joué les inculpés dans les médias prouverait leur implication dans le collectif Valognes-Stop-Castor et les rendrait responsables de l'organisation du campement, de la coordination des actions sur le terrain et, par là-même, des dégradations. La justice achève ici de faire disparaître le caractère collectif d'actes dont le code pénal fait des délits. Pour instruire cette affaire et fabriquer ces trois coupables, elle atomise et attribue des responsabilités individuelles comme elle le fait jour après jour dans tous les tribunaux de France. Il s'agit moins de criminaliser une parole publique que de protéger la propriété privée et les intérêts de l'État. Rien de nouveau sous le soleil vert d'une société entre autres nucléarisée.

¹ Le Cotentin est une des régions les plus nucléarisées du monde : à La Hague, une usine de retraitement des catastrophes quotidiennes qui stocke le combustible d'une soixantaine de réacteurs ; à Flamanville, un EPR, étendard mondial et déjà mité des centrales nucléaires françaises ; à Cherbourg, un arsenal militaire consacré à la terreur atomique mondiale ; à Digulleville, un centre de stockage de déchets radioactifs qui contaminent la nappe phréatique ; partout autour, ces territoires quadrillés, assujettis et balafrés par ces lignes « très haute tension » (THT) destinées à alimenter le marché concurrentiel et international de l'énergie.




Dans cette histoire, c'est la SNCF qui veut se voir rembourser 163 000 euros de dégâts sur une ligne. Et c'est l'État français – producteur et exportateur d'énergie nucléaire à l'échelle mondiale – qui voudrait retrouver le calme et la soumission qui accompagnent d'ordinaire son florissant commerce.

TENTANT DE FISSURER cette chape de plomb, Valognes se voulait un début. Quelques mois plus tard, un rassemblement s'organise au Chefresnes, dans la Manche. Il invite les opposants au nucléaire à rejoindre la résistance à la construction de la ligne électrique à très haute tension Cotentin-Maine. Cette fois l'action est brutalement réprimée, faisant des blessés graves et une arrestation entraînant une condamnation à trois mois ferme. Dans le même temps, les membres de l'assemblée du Chefresnes sont inculpés les uns après les autres ; inculpations répondant manifestement aux multiples perturbations qu'ont connu les chantiers durant des mois et tout particulièrement depuis Valognes... Ces tentatives d'organisation collective n'ont pas ralenti le rouleau-compresseur de l'industrie nucléaire et le nouveau gouvernement français n'a d'ailleurs rien perdu de son arrogance². Elles ont néanmoins jeté quelques bases pour recomposer une opposition antinucléaire en France. D'une part, l'expression d'un mouvement excluant toute illusion citoyenne et refusant toute reconnaissance à l'État pour négocier une quelconque sortie du nucléaire. D'autre part, le souci d'horizontalité et l'absence de hiérarchie dans la prise de décisions qui ont offert la possibilité d'une action directe collective.

LE PETIT THÉÂTRE JUDICIAIRE et son rythme usant ne nous feront pas oublier les raisons du rassemblement de Valognes, dans cette région rongée par les cancers et le silence où plus qu'ailleurs encore, le nucléaire, on en vit et on en crève. Solidarité avec les inculpés de la presqu'île du nucléaire et rendez-vous au tribunal de Cherbourg avec les inculpés de Valognes, pour que ce procès ne reste pas enfermé dans le huis clos judiciaire.

**Collectif de soutien aux inculpés de la
presqu'île du nucléaire**
lajusticeatomise@yahoo.fr

Les trois inculpés sont convoqués le 9 octobre 2012 à 10 heures au tribunal de Cherbourg pour les chefs d'inculpation suivants :

-  *Complicité de destruction de biens d'autrui par l'effet d'un moyen dangereux pour les personnes.*
-  *Incitations directes ayant provoqué un attroupement de plusieurs centaines de personnes dont certaines étaient armées.*
-  *Organisation d'une manifestation sur la voie publique ayant été interdite.*

Coordonnées pour envoyer les soutiens financiers :

chèque à l'ordre de APSAJ - 6 cours des Alliés – 35000 Rennes
ou – IBAN FR76 4255 9000 5541 02001473 207 BIC code CCOPFRPPXXX

Contacts : legalteamvalognes@riseup.net

² En quelques mois, il aura nommé comme porte-parole du gouvernement Cazeneuve – député Cogema dans la Manche depuis des lustres –, relancé la recherche sur le surgénérateur Astrid de quatrième génération, acté le maintien du parc nucléaire actuel, annoncé l'ouverture de la plus grande mine d'uranium du monde à Imouraren au Niger, validé le développement de l'EPR en France et à l'international, poursuivi la construction de la ligne THT Cotentin-Maine, etc.